

**DEPARTEMENT DE LA
HAUTE-SAVOIE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**ARRONDISSEMENT DE
ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

**Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

OBJET :

Séance du 22 mai 2026

**ELECTION DU
PRESIDENT DU POLE
METROPOLITAIN DU
GENEVOIS FRANCAIS**

**L'an deux mil vingt-six, le 22 mai à 17h30, le Comité
Syndical, dûment convoqué, s'est réuni à
Archamps sous la présidence de séance de
Monsieur Denis MAIRE, Doyen d'âge
Convocation du : 13 mai 2026**

Secrétaire de séance : Laurent DUPAIN

Membres présents :

N° CS2026-16

Nombre de délégués
titulaires en Exercice : 48

• **Délégués titulaires :**

**M. Patrice DUNAND - M. Jack-Frédéric LAVOUE - M.
Bernard VUAILLAT – M. Vincent SCATTOLIN – M.
Pierre MADER - M. Julien FOURNIER - M. Bernard
CHAUVET - Mme Catherine MOINE – Mme Christine
DUPENLOUP – M. Jean-Baptiste BAUD - M. Richard
BAUD - M. Michel CAPLOT - M. Cyril DEMOLIS - M.
François DEVILLE – M. Phillipp DALHEIMER – M.
Jérôme HASSAN – Mme Vanessa LAURENT
MICHEL – M. Christophe SONGEON - M. Gabriel
DOUBLET – Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI
– Mme Marion BARGES-DELATTRE - M. Denis
MAIRE– M. Antoine BLOUIN – M. Nicolas TEREINS
– Mme Christine BURKĪ – M. Patrick ANTOINE – M.
Denis SERVAGE - M. Florent BENOIT – Mme Carole
VINCENT – M. Cédric MERLOT – M. Laurent
DUPAIN – M. Laurent MIVELLE – M. Stéphane
VALLI – M. Jean-Louis TEMIL – M. Emmanuel
TRONC – M. Eddi ETIENNE – Mme Anne-Laure
OLLINET – M. Philippe DINOCHAU - M. Laurent
FAVRE - M. Sébastien JAVOGUES - Mme Julia
LAHURE**

Nombre de délégués
Présents : 47
Pouvoirs : 1

• **Délégués suppléants :**

**M. Michel DUTKIEWICK suppléant de Mme Sylvie
DURAND – Mme Véronique GILLET suppléante de
M. Pierre-Marie PHILIPPS – M. Christophe BORREL
suppléant de M. Bernard BOCCARD - M. Thierry
CHARRETOUR suppléant de M. Christophe PERY –
Mme Valérie BOUVIER suppléante de M. Benoit**

**CHAMBOURDON – M. Florian MOINE suppléant de
M. Patrick PERREARD**

• **Délégués représentés :**

**Mme Claire CHUINARD donne pouvoir à M.
François DEVILLE**

• **Délégués excusés :**

**Mme Sylvie DURAND - M. Pierre-Marie PHILIPPS –
M. Christophe PERY – Mme Claire CHUINARD - M.
Benoit CHAMBOURDON - M. Patrick PERREARD –
M. Bernard BOCCARD**

**ELECTION DU PRESIDENT DU POLE METROPOLITAIN DU
GENEVOIS FRANCAIS**

Il convient après l'installation du nouveau Comité syndical, de procéder à l'élection du Président. Cette élection est organisée par référence aux dispositions relatives à l'élection du Maire.

Vu l'arrêté du Préfet de la Haute-Savoie n°PREF/DRCL/BCLB-2017-0041, en date du 26 avril 2017 portant création du Pôle métropolitain du Genevois français à compter du 1^{er} mai 2017 ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Haute-Savoie n°PREF/DRCL/BCLB-2018-0064 en date du 13 décembre 2018 approuvant la modification des statuts du Pôle métropolitain ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Haute-Savoie n°PREF/DRCL/BCLB-2024-0013 en date du 29 juillet 2024 approuvant la modification des statuts du Pôle métropolitain du Genevois français et la création des compétences « à la carte » SCoT et AOM ;

Vu la désignation des délégués titulaires et suppléants appelés à siéger au Comité Syndical du Pôle métropolitain du Genevois français par l'ensemble de ses membres,

En vertu de l'article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), applicable au Pôle métropolitain par renvoi des articles L. 5731-3, L.5711-1 et L. 5211-2 du CGCT, le Président « *est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.* »

En vertu de l'article L.5211-9 du CGCT (applicable au Pôle métropolitain), le président est l'organe exécutif du Pôle métropolitain.

Il prépare et exécute les délibérations du Comité Syndical. Il est l'ordonnateur des dépenses et il prescrit l'exécution des recettes du Pôle métropolitain.

Il est seul chargé de l'administration, mais il peut déléguer par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions aux Vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement de ces derniers, à d'autres membres du bureau.

Il peut également donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, délégation de signature au directeur général des services, au directeur général adjoint des services, au directeur général des services techniques, au directeur des services techniques et aux responsables de services. La délégation de signature au directeur général des services, au directeur général adjoint des services, au directeur général des services techniques, au directeur des services techniques et aux responsables de services peut être étendue aux attributions confiées par le Comité Syndical au président en application de l'article L 5211-10 du CGCT, sauf si le Comité en a décidé autrement dans la délibération déléguant ces attributions au président.

Ces délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées.

Les membres du Bureau exerçant un mandat de Député, de Sénateur ou de représentant au Parlement européen ne peuvent recevoir ou conserver de délégation.

Il est le chef des services du Pôle Métropolitain et représente ce dernier en justice.

L'article L.5211-9 du CGCT prévoit encore que « *A partir de l'installation de l'organe délibérant et jusqu'à l'élection du président, les fonctions de président sont assurées par le doyen d'âge.* »

Le Comité syndical dûment convoqué le mercredi 13 mai 2026 par le Président sortant, Monsieur Christian DUPESSEY, s'est réuni à la Communauté de Communes du Genevois à 17h30. Monsieur Denis MAIRE, en sa qualité de doyen d'âge de l'Assemblée, procède à l'appel nominatif.

Etaient présents :

– **Communauté d'Agglomération du Pays de Gex**

Patrice DUNAND, Jack-Frédéric LAVOUE, Bernard VUAILLAT, Vincent SCATTOLIN, M. Michel DUTKIEWICZ suppléant de Sylvie DURAND, Pierre MADER, Mme Véronique GILLET suppléante de Pierre-Marie PHILIPPS, Julien FOURNIER, Bernard CHAUVET, Catherine MOINE, Christine DUPENLOUP

– **Annemasse Agglomération**

Gabriel DOUBLET, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Marion BARGES-DELATTRE, Denis MAIRE, Christophe BORREL suppléant de Bernard BOCCARD, Antoine BLOUIN, Nicolas TEREINS, Christine BURKÍ, Patrick ANTOINE, Denis SERVAGE

– **Thonon Agglomération**

Cyril DEMOLIS, Jean-Baptiste BAUD, Richard BAUD, Michel CAPLOT, François DEVILLE (+pouvoir de Mme Claire CHUINARD), Philipp DALHEIMER, Jérôme HASSAN, Vanessa LAURENT MICHEL, Christophe SONGEON

– **Communauté de Communes du Genevois**

Florent BENOIT, Carole VINCENT, Cédric MERLOT, Laurent DUPAIN, Laurent MIVELLE

– **Communauté de Communes du Pays Rochois**

Eddi ETIENNE, Emmanuel TRONC, Mme Valérie BOUVIER suppléante de Benoît CHAMBOURDON

– **Communauté de Communes de Faucigny Glières**

Stéphane VALLI, Jean-Louis TEMIL, Thierry CHARRETOUR suppléant de Christophe PERY

– **Communauté de Communes Terre Valserhône l'Interco**

Anne-Laure OLLIET, Philippe DINOCHÉAU, Florian MOINE suppléant de Patrick PERREARD

– **Communauté de Communes Arve et Salève**

Laurent FAVRE, Sébastien JAVOGUES, Julia LAHURE

Nombre de délégués titulaires en exercice : 48

Nombre de délégués présents : 47

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votants : 48

Conformément aux dispositions de l'article L5211-9 du CGCT, Monsieur Denis MAIRE, en sa qualité de doyen d'âge, assure la présidence de l'Assemblée jusqu'à l'élection du Président.

ELECTION DU PRESIDENT

Monsieur Denis MAIRE procède à la procédure d'élection du Président par le Comité syndical.

Monsieur Denis MAIRE sollicite parmi l'assemblée deux assesseurs qui l'assisteront pour les opérations de vote. Il s'agit de :

- 1^{er} assesseur : Vanessa LAURENT-MICHEL
- 2^{ème} assesseur : Jean-Baptiste BAUD

Monsieur Denis MAIRE procède à l'appel de candidature.

Candidat : M. Gabriel DOUBLET

Dans le respect de la procédure, il est proposé au candidat de se présenter.

Suite à l'exposé du candidat, il est procédé au vote à bulletin secret : chaque délégué dépose son bulletin de vote dans l'urne.

Monsieur Denis MAIRE, entouré de Madame Vanessa LAURENT-MICHEL et Monsieur Jean-Baptiste BAUD, procède au dépouillement.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 48

Nombre de délégués présents : 47

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 48

Nombre de suffrages exprimés : 47

Blanc : 1

Nul : 0

M. Gabriel DOUBLET : 47

Monsieur Gabriel DOUBLET ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, est élu Président du Pôle métropolitain du Genevois français.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 25/05/2026

Publié ou notifié le 25/05/2026

Le Secrétaire de séance
Laurent DUPAIN



Le Président,
Gabriel DOUBLET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.